



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

PLUS

Question écrite n° 74018

Texte de la question

M. Jean-Pierre Michel appelle l'attention de Mme la secrétaire d'Etat au logement sur la dotation en prêts locatifs à usage social attribuée à la Haute-Saône au titre de 2002. Cette dotation fixée à 55 logements se révèle très insuffisante, puisqu'elle couvre la moitié des besoins exprimés. Son maintien aurait pour effet de différer la réalisation de plusieurs programmes, notamment sur la zone d'habitat d'Héricourt, où les programmes envisagés au titre du renouvellement urbain sont significatifs. Il lui demande si elle envisage de majorer ou d'abonder la dotation initiale éventuellement par un financement hors catégorie afin que ces programmes ne subissent aucun retard.

Texte de la réponse

La dotation des prêts locatifs à usage social (PLUS) attribuée en 2002 à la Haute-Saône permet de financer toutes les opérations inscrites dans les contrats de relance et correspond aux besoins exprimés, soit 100 PLUS et non 55. Les moyens financiers mis à la disposition de la direction départementale de l'équipement de la Haute-Saône en 2002 répondent donc aux besoins de développement d'une offre nouvelle de logements locatifs sociaux dans le département. Pour ce qui concerne les projets de réhabilitation liés à des opérations de renouvellement urbain, ils seront examinés par les services locaux de l'Etat dès lors que leurs dossiers seront finalisés et déposés.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Michel](#)

Circonscription : Haute-Saône (2^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 74018

Rubrique : Logement : aides et prêts

Ministère interrogé : logement

Ministère attributaire : logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 mars 2002, page 1372

Réponse publiée le : 29 avril 2002, page 2242